

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 Saumur: 30 fr.
 16
 8
 Poste: 35 fr.
 18
 10

On s'abonne:
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

SAUMUR
25 Août 1884.

BULLETIN

M. Jules Ferry vient de déclarer la guerre à la Chine.

Ce n'est pas la Chine qui a pris l'initiative d'une mesure aussi grave et dont les conséquences peuvent être bien autrement sérieuses que ne le supposent les opportunistes.

Judi, 24 août, à une heure, conformément aux ordres qu'il avait reçus de M. Patenôtre, notre ministre en Chine, d'arborer le drapeau français arboré sur le palais de la légation, si le Tsong-li-Yamen n'avait pas accepté les conditions posées à Shanghai, M. de Samallé amenait, en effet, son pavillon.

Le Tsong-li-Yamen, qui avait été prévenu la veille, avait envoyé, par le télégraphe, à Li-Pong-Pao, l'ordre d'aller trouver M. Jules Ferry à la même heure et de lui demander ses passeports.

C'est ce qui a eu lieu en effet. L'initiative de la déclaration de guerre vient donc bien de M. Jules Ferry.

Port de la MAJORITÉ IMMENSE, c'est-à-dire des 473 voix qui ont voté, samedi, l'ordre du jour de confiance, le président du conseil se croit positivement investi de la dictature.

Les textes de la Constitution sont, cependant, tout ce qu'il y a de plus formel:

« Le Président de la République, dit l'article 9 de la loi du 16 juillet 1875, ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment PRÉALABLE des deux Chambres. »

Evidemment M. Jules Ferry considère le vote des CENT SOIXANTE-TREIZE, ainsi que celui des 493 sénateurs qui lui ont accordé les crédits, comme l'assentiment préalable exigé par la Constitution.

Mais le pays, que l'on a trompé par toutes ces jongleries, ne pensera pas de même.

La vérité est que les lois constitutionnelles sont audacieusement violées, foulées aux pieds.

La guerre est déclarée sans l'assentiment préalable des Chambres; voilà le fait patent, indéniable.

C'est un acte de haute trahison qui compromet à la fois le Président de la République qui y prête les mains et les ministres qui le commettent. Le cas a été prévu par les articles suivants de la loi du 25 février 1875, articles qui n'ont pas été abrogés par le congrès révisionniste:

« Les ministres seront solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels. »

« Le Président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison. »

M. Jules Ferry ne s'est pas contenté d'ailleurs de la formalité d'une déclaration de guerre; les feuilles officielles nous annoncent que le président du conseil a donné l'ordre de commencer les hostilités.

Nous n'exagérons rien quand nous affirmions que M. Jules Ferry prétend donner l'ordre du jour des CENT SOIXANTE-TREIZE et le vote des crédits par les cent quatre-vingt-treize sénateurs comme équivalant à l'autorisation préalable exigée par la Constitution. La République française ne laisse subsister aucun doute sur ce point.

Voilà donc où nous en sommes huit jours après la révision: en pleine dictature, et, il faut le dire, la pire, la plus honteuse, la plus révoltante des dictatures, celle de la bassesse et du mensonge.

La Constitution est violée, la prérogative la plus essentielle du Parlement est mise de côté; la garantie la plus précieuse des citoyens est supprimée, tout cela non pas pour obéir à des théories d'école, à des principes, à des doctrines de parti, mais pour donner satisfaction à des intérêts

qu'on n'ose pas avouer, pour maintenir au pouvoir un ministère plus déconsidéré, plus méprisé que nul cabinet ne l'a jamais été.

Voilà ce que nous vaut la République, voilà ce qu'elle rapporte à la France.

Voilà ce qu'elle est.

Le pays l'apprend chaque jour à ses dépens; la leçon deviendra peut-être plus dure encore. Il y a lieu d'espérer au moins qu'elle sera profitable.

LES IRRÉSOLUTIONS FATALES.

Si le vieux proverbe « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » est juste, c'est surtout quand il s'agit de la politique extérieure.

Là, quand on marche, il faut aller résolument.

Si l'on hésite, si l'on prend des temps d'arrêt, si on menace pour reculer ensuite, si on fait des déclarations aujourd'hui pour les effacer demain, on perd son temps, on use son influence, on quintuple ses dépenses, et toutes les affaires en souffrent.

Il n'y a rien de plus lamentable que les variations de la politique opportuniste dans l'Annam et au Tonkin.

C'est une succession de coups de force et de coups de faiblesse.

On prend Hanoi, on bombarde Hué, et puis on s'arrête, on fait des traités qui ressemblent à des excuses.

Les princes avec qui la République a traité disparaissent successivement sans que le cabinet de Paris ait l'air de s'en apercevoir.

On entreprend une expédition difficile autour du Delta, mais on envoie pour cette expédition des forces insuffisantes.

On ajoute foi à des conventions mal définies et l'on s'étonne d'en être victime.

Les pourparlers avec la Chine sont tout aussi extraordinaires.

M. Ferry, qui avait déclaré en pleine tribune son peu de confiance en des Orientaux qui ne reconnaissent que les faits ac-

complis, M. Ferry se laisse bernier dans des négociations ridicules.

Il demande 230 millions d'indemnité, puis en demande 80. Il envoie un ultimatum. La Chine se moque de lui; il allonge indéfiniment les délais de l'ultimatum.

Au moment où il devient urgent d'occuper Fou-Tcheou, il se trouve que les Anglais ont profité des irrésolutions du gouvernement français pour occuper sournoisement cette place forte.

On fait une démonstration à Kelung. Est-ce sérieux? On ne sait pas au juste.

Aujourd'hui, après tant de bavardages inutiles, les relations sont brisées.

Notre représentant à Pékin a amené le pavillon français. La rupture est consommée.

La parole est au canon.

Et nous ne sommes pas prêts.

Notre corps expéditionnaire ne peut pas abandonner les positions qu'il occupe, et il faudrait 30,000 hommes au moins contre la Chine.

Ces 30,000 hommes ne seront pas arrivés là-bas avant trois mois.

On n'a rien prévu. On n'a pas compris.

Et l'on se trouve acculé à une déclaration de guerre sans avoir pris des mesures!

N'est-ce pas insensé?

Nous avons des vaisseaux qui bombarderont les ports... mais après?

Les Chinois se retireront à l'intérieur et nous nargueront tout à leur aise.

Cette sottise aventure de la révision avait donc mis à l'envers les têtes gouvernementales, car nous ne pouvons pas nous imaginer que les ministres soient véritablement aussi incapables et aussi naïfs qu'ils le paraissent.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le bombardement de l'arsenal de Fou-Tcheou est commencé. Une dépêche du Times, datée de Fou-Tcheou, annonce ce fait sans autre détail.

Une autre dépêche de Shanghai, reçue à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME

SOUS LA COMMUNE

PAR CH. SAINT-MARTIN.

M. d'Elplay restait muet de douleur et d'effroi; ses yeux fixes se reportaient, avec égarement, de son père à sa fille. Le lieutenant jouissait du spectacle moral qu'il infligeait à ces malheureux.

Thérèse, enfin, ne pouvant soutenir une telle vue, tomba en sanglotant dans les bras de son père; son énergie était vaincue, son courage avait abandonné. La pensée de Louise assassinée par les soldats d'Andermahr lui fit perdre un instant la raison, et, folle de terreur, elle étendit ses bras vers la table pour y saisir l'ordre de mise en liberté.

Le vieillard vit ce geste et se redressa sur son banc; ses yeux hagards, ses longs cheveux retombant sur son visage, ses joues pâlies et ses mains desséchées offraient un saisissant spectacle.

— Plutôt la mort que la honte! dit-il d'une voix rauque. Laissez ces papiers, mes enfants, et

chassez ce misérable. Il vous a trompés, c'est un Suédois, condamné à mort par contumace.

Andermahr, écumant de colère et roulant des yeux féroces, fit un mouvement vers le vieillard.

— Tu mens, vieux fou! s'écria-t-il, je suis Français!

— Non, tu n'es pas Français... heureusement! Je connais ton passé. Oublies-tu l'arrêt de Stockholm, et l'exécution par effigie?

Le vieillard n'avait pas achevé ces paroles qu'Andermahr se précipita sur lui, dégagna son poignard, et lui en porta un coup violent sur la tête, en s'écriant:

— Ah! tu sais qui je suis! eh bien, tu ne le diras à personne!

M. d'Elplay et Thérèse poussèrent un cri perçant et s'élançèrent sur le lieutenant. Celui-ci, au comble de la rage, blasphémant comme un démon, cherchait à retirer son poignard, pour frapper un second coup; mais la garde était prise dans les draps et il ne parvenait pas à la dégager. M. d'Elplay et Thérèse, voyant couler le sang de leur père, retenaient de toute leur force les bras de l'assassin.

Au même moment, on entendit monter l'escalier. Andermahr eut peur d'être surpris et se rejeta vivement en arrière. D'un coup de poing violent il se débarrassa de M. d'Elplay et de Thérèse, lança un dernier blasphème et se jeta sur la porte qu'il ouvrit.

Devant lui se dressa le pauvre Tobie, plus mort que vil, à l'apparition du fédéré. Andermahr poussa un affreux ricanement:

— Ah! ah! te voilà aussi, espion de Versailles! tu ne m'échapperas pas plus que tes maîtres.

Puis, d'un coup de pied, il envoya Tobie rouler à cinq ou six marches de l'escalier, et descendit précipitamment.

Pendant ce temps, Thérèse et M. d'Elplay relevaient les couvertures, tremblant de trouver une blessure mortelle. Mais le vieillard était plus calme que jamais; son sourire aimable n'avait pas quitté ses lèvres et ses yeux se portèrent avec assurance sur ses enfants:

— Il m'a manqué, le misérable! dit-il.

— Oh! quel bonheur, cher grand-père! s'écria Thérèse; mais vous êtes couvert de sang, vous êtes blessé, montrez vite...

Et la jeune fille, relevant les draps et les oreillers, et jetant au pied du lit le couteau-poignard du lieutenant, dégagna la blessure. La lame s'était égarée dans les couvertures que le vieillard avait instinctivement rejetées sur lui, lorsque le lieutenant l'avait frappé, et la pointe seule avait pénétré le long de la joue gauche et sur l'épaule.

En quelques secondes la plaie fut lavée, adroitement sondée et pansée par Thérèse, aidée de son père. On pouvait être à peu près certain que la

blessure serait vite guérie, et M. de Rumond, qui avait servi dans sa jeunesse, déclara que c'était à peine une égratignure.

Il était heureux et fier d'avoir détourné sur lui la fureur d'Andermahr:

— Dire que sans moi tu serais peut-être morte, ma chère petite Thérèse! murmura-t-il en caressant le front de la jeune fille.

— Ne parlez pas, ne parlez pas, grand-père, répondit Thérèse en nouant le dernier bandage; vous feriez couler le sang; reposez-vous.

Alors elle se releva, et rejoignit son père que tant d'émotions suffoquaient.

Puis, tout à coup, elle pensa de nouveau à Louise, et se laissa tomber à genoux, comme anéantie, au milieu de la chambre:

— O mon Dieu, s'écria-t-elle, protégez-nous, défendez-nous, et sauvez ma sœur!

CHAPITRE XIII

DAMNATION.

M. de Rumond ne s'était pas trompé. Instruit par le messager Thomas, il savait que Andermahr était un étranger condamné par contumace, une première fois aux travaux forcés, et une seconde fois à mort par la cour royale de Stockholm, jugeant au criminel, pour tentative d'assassinat.

Le misérable avait aussitôt franchi la frontière

Paris vendredi soir, porte la déclaration que l'amiral Courbet allait commencer l'attaque.

Ces deux dépêches devaient nous parvenir par le câble de Hong-Kong à Shanghai, mais il a été coupé.

La rupture a eu lieu sur deux points : entre Fou-Tcheou et Hong-Kong près Amoi, entre Fou-Tcheou et Shanghai, ce qui permet de supposer que la malveillance des Chinois n'est pas étrangère à l'interruption des communications.

Il existe une ligne télégraphique de Fou-Tcheou à Shanghai par terre, qui, naturellement, ne peut être d'aucun usage dans les circonstances actuelles.

La Compagnie Great Northern, propriétaire du câble sibérien, reçoit encore les dépêches, mais aux risques et périls des expéditeurs.

C'est donc par cette voie qu'ont été transmis les deux télégrammes de Fou-Tcheou.

On mande de Pékin, 22 août :

« Les gouverneurs des provinces du Kuang-Si et du Yunnan ont reçu un ordre impérial leur prescrivant de marcher sur le Tonkin. »

Le Times publie la dépêche suivante :

« Fou-Tcheou, 22 août. — Il est interdit aux navires français d'entrer en rade de Taku. »

» Dix-sept mille carabines ont été débarquées, ainsi qu'une quantité considérable de dynamite et de poudre-coton.

» Des batteries masquées viennent d'être établies. »

Chronique générale.

En annonçant le départ de l'ambassadeur chinois et la déclaration de guerre, les journaux d'outre-Manche déclarent que le gouvernement britannique vient d'aviser ses commandants de stations navales dans l'Extrême-Orient de prendre sans retard toutes les précautions nécessaires pour la protection des nationaux. Ils ajoutent que le gouvernement du Czar a donné des ordres identiques. Sous ce couvert de la protection des nationaux, les escadres vont se trouver en contact, sabords et saintes Barbes ouvertes. Il ne faudra qu'une bien petite étincelle pour allumer des feux assez puissants pour gagner l'Europe.

Les deux capitaines du génie, les frères Renard, qui viennent de trouver l'art de diriger les ballons, ont tous deux été blessés dans leurs expériences.

L'aîné s'est cassé une jambe en tombant d'une nacelle. Le cadet a perdu un œil et a eu une joue brûlée, dans une explosion, pendant qu'il préparait une combinaison chimique.

Ce ne sont pas seulement des savants et des travailleurs opiniâtres; ce sont des hommes d'un grand cœur.

suédoise et échappé aux traités internationaux d'extradition, à la faveur de l'invasion prussienne. Il s'était retiré à Paris et, pendant le siège, il avait trouvé place parmi les bataillons de Montmartre et de Belleville, avec tous les vagabonds et repris de justice que le gouvernement de la Défense nationale enrôlait imprudemment dans l'armée.

C'était là tout le secret de son courage et de son audace dans les combats : il bravait la mort parce qu'il préférait une balle à la corde ou à l'échafaud. Il s'élançait à la tête de ses bandes parce qu'il espérait que ses services lui vaudraient la confiance de ses chefs et plus tard sauveraient sa vie.

Après la capitulation et les élections de l'Assemblée nationale, Andermahr craignit le retour d'un gouvernement régulier qui le livrerait à la justice criminelle de son pays, et il se jeta avec empressement dans les clubs de l'Internationale qui préparaient l'insurrection du 18 mars. Toutefois il comprit que son nom étranger attirerait trop l'attention sur lui, s'il acceptait un grade élevé, et ne tarderait pas à révéler son fatal passé. Il n'accepta donc qu'un titre modeste en gardant, comme nous l'avons vu, une influence décisive sur tous les événements qui s'accomplirent au sud de Paris.

Mais ses premières espérances furent encore déçues. La Commune fut vaincue et promptement désorganisée. Restait à prendre un seul parti : fuir, en cachant son passé, et en emportant les richesses

Le ministre de l'intérieur a autorisé le comité de la Loterie des Arts décoratifs à donner en vente au public les deux millions de billets non vendus et parmi lesquels se trouvait, au dernier tirage, le numéro gagnant du gros lot de 500,000 fr.

Les porteurs de billets achetés avant le dernier tirage participeront aux chances de gain pour les lots qui n'ont pas été gagnés et qui forment ensemble la somme de 730,000 fr.

LE CHOLÉRA. — Le fléau a repris sa marche décroissante à Toulon et à Marseille; et, quoiqu'on signale son apparition à Tain et à Saint-Étienne, on peut espérer qu'en France, sa période inquiétante touche à sa fin.

En Italie, il n'en est pas de même. On y compte actuellement, par jour, environ trente décès cholériques, et l'épidémie gagne incessamment du terrain.

LES BELZUNCES DE MARSEILLE.

Le conseil municipal de Marseille a vraiment de nobles préoccupations, et l'un de ses membres vient d'émettre une proposition tout à fait digne d'une assemblée célèbre par ses procédés peu corrects et dont certains actes relèvent plus encore de la police correctionnelle que de l'opinion publique. Le citoyen Gras, — tel est le nom de ce personnage aussi courageux que bien inspiré, — a demandé, en effet, que l'on fit immédiatement enlever de toutes les écoles les crucifix et les statues de la Vierge. Tel est le nouveau Belzunce dont s'honore Marseille. Une assemblée qui a proscrit naguère la statue du célèbre héros de la peste de 1720 devait se montrer favorable à une semblable proposition. Aussi l'a-t-elle renvoyée à la commission, qui l'accueillera certainement avec enthousiasme.

Voilà à quoi passent leur temps les conseillers municipaux de cette ville si horriblement éprouvée par l'épidémie cholérique.

Ne croyez pas que, toutes affaires cessantes, ils songent à assainir leurs rues, à faire pénétrer l'air dans leurs faubourgs, à préserver enfin leurs concitoyens et le reste de la France d'un retour offensif du terrible fléau. Non ! S'ils y ont pensé un instant, ils sont bientôt retournés à leur indifférence et à leur fumier.

Les victimes du fléau ont laissé des veuves, des orphelins : les conseillers municipaux de Marseille ont leurs misères sous les yeux. Mais ils ne voient pas ces misères : ils n'ont d'yeux que pour ce qu'ils appellent les signes d'une honteuse superstition, et ils n'ont de volonté énergique que pour arracher de pieuses images aux murs des écoles et à la piété des âmes croyantes.

Nous nous trompons fort, ou cette conduite ne contribuera pas à augmenter la popularité du Conseil municipal. Elle pourra

dérobées à quelque citoyen suspect. Sa passion pour Thérèse troubla ce dernier plan; la luxure l'emporta sur la cupidité, et Andermahr jura de périr plutôt que d'abandonner sa proie.

Le désir de se venger des mépris de M^{lle} d'Elplay se joignit encore à sa passion pour elle; et, démasqué enfin par ce vieillard énergique qui préférait la mort de sa petite-fille à la honte des siens, il résolut de sacrifier jusqu'au dernier tous les membres de cette famille.

Laisant de côté toute hésitation, toute prudence et tout déguisement, Andermahr se dirigea vers le corps-de-garde et fit sonner le boute-selle. En un instant tous ses cavaliers, revenus de Bourg-la-Reine et habitués à ces expéditions soudaines, se trouvèrent réunis dans la cour. Le lieutenant avait lui-même sellé son cheval, et les attendait avec impatience.

Quand ils furent prêts à partir, il s'avança vers eux :

— Soldats de la Commune, leur dit-il, le temps n'est plus aux ménagements. Les Versaillais veulent égorger les républicains ! Massacrions les traitres qui nous vendent à l'ennemi. Pas de pitié ! leurs richesses vous appartiennent. La Commune met en vous sa confiance !

Ce petit discours excita l'ardeur des fédérés.

— Vive la Commune ! s'écrièrent-ils.

ouvrir les yeux à plus d'un républicain, à plus d'un radical même, qui estiment qu'il y a mieux à faire en ce moment à Marseille, et que la moindre mesure sanitaire serait plus utile que toutes ces manifestations de libres-penseurs.

Quand on parle tous les jours de force morale à des populations éprouvées par une épidémie terrible, il ne faudrait pas non plus diminuer l'un des éléments les plus puissants de cette force morale. Or, il n'est pas contestable que la religion ne contribue beaucoup à donner ou à accroître cette force morale. Ne prenez donc pas à tâche de détruire dans un pays le sentiment religieux; car le jour où vous ferez appel à l'énergie morale de ce pays, vous ne trouverez à sa place que l'effolement de la crainte. Vous vous dites libres-penseurs; mais ayez donc vous-mêmes assez de liberté d'esprit pour rompre avec vos haines invétérées et aveugles, et laissez aux autres assez de liberté pour croire encore à Dieu et pour trouver dans cette croyance les forces et les consolations qu'ils ne trouveraient pas ailleurs.

Franchement, les images du Christ, de ce Christ dont l'esprit inspire les Sœurs de charité qui soignent les cholériques de Marseille et qui meurent en les soignant, pourraient rester sans inconvénient, même dans des écoles de petits libres-penseurs, auxquels on voudrait enseigner qu'il faut parfois donner sa vie pour autrui et ne pas prendre le chemin de fer dès qu'une épidémie éclate dans une cité. (Le Moniteur.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 août.

Dès le début le marché est en sensible amélioration. Les nouvelles venues de Chine sont beaucoup plus encourageantes; on prétend qu'il y a des chances sérieuses d'entente. Les rentes remontent sensiblement : le 3 0/0 à 77.97 1/2, l'amortissable à 79.20, le 4 1/2 à 107.10.

L'italien profite de la reprise et reste à 95.55. La Banque de France cote 5,050 au comptant.

L'action du Crédit Foncier a regagné le terrain perdu la veille à 1,280 fr. et ses tendances à progresser sont très-prononcées. Au comptant, les obligations Foncières et Communales fournissent un marché des plus actifs à 520 fr. La Banque d'Escompte est recherchée, au mois de septembre le titre sera à un cours supérieur.

La Banque de Paris reste à 770, le Crédit Industriel et Commercial à 680, la Société Générale à 465.

Les Chemins de fer Méridionaux de l'Italie suivent leur marche ascendante. Les voilà à 640, tandis que les Chemins Autrichiens sont descendus aux mêmes cours. L'arbitrage que nous avons conseillé a fait ainsi une partie de son évolution. Elle n'est pas terminée et l'opération d'achat des Méridionaux Italiens contre la vente des Autrichiens laisse entrevoir encore un bénéfice important par la hausse des premiers et la baisse des seconds.

Les Chemins sont également mieux tenus : le Nord à 1,660, l'Orléans à 1,320, le Lyon à 1,230, le Midi à 1,160, l'Est à 765, l'Ouest à 335.

Chronique militaire.

Le général Coste, commandant l'Ecole polytechnique, va diriger l'Ecole de Fontainebleau. Il sera remplacé par le général d'artillerie Pellé.

— A mort les traitres et les otages ! reprit Andermahr d'une voix terrible.

— Mort aux otages ! répétèrent les fédérés avec frénésie.

Et leurs cris allèrent réveiller dans le cœur de M. d'Elplay toutes les angoisses qui le torturaient.

Andermahr brandit son épée et la tourna vers la chambre du paralytique, espérant sans doute que ses menaces seraient entendues et comprises : puis il mit son cheval au galop, et les fédérés le suivirent en hurlant dans la direction de Bicêtre. M. d'Elplay les aperçut au détour de la rue, et ne pouvant plus longtemps vaincre son émotion, il tomba en pleurant dans les bras de sa fille aînée.

Cependant, lorsqu'ils furent sortis d'Arcueil, les cavaliers s'arrêtèrent tout à coup et gardèrent le silence : on entendait le canon qui grondait aux remparts et on voyait une épaisse fumée qui couvrait l'Arc-de-Triomphe et s'étendait jusqu'aux Tuileries. Andermahr, stupéfait, examina attentivement ce spectacle :

— C'est étrange, murmura-t-il, nous le savions ! on nous aurait prévenus !

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Le commandant en second qui sera nommé est le colonel du génie Bureau de Pusy, commandant actuel, prend sa retraite.

Coincidence des plus curieuses : Le major des élèves, à Fontainebleau, est M. Pellé fils, sorti troisième de Polytechnique.

Le major des élèves, à l'Ecole polytechnique, est M. Coste fils.

Si bien que les deux généraux vont trouver, comme major de promotion, le fils l'un de l'autre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Samedi soir, le train arrivant de Montreuil-Bellay à Saumur à 5 heures 40 a encore occasionné, au premier passage à niveau conduisant au Clos-Bonnet, un accident qui aurait pu avoir des suites terribles.

Cinq tombereaux de macadam traversaient la voie se rendant à une carrière dans les champs, tandis qu'une charrette venait en sens inverse conduite par M. Coissin. Sur cette charrette avait pris place M. Houlard père.

Rien n'avait signalé le train, aucun sifflet n'avait été entendu, quand M. Coissin vit la locomotive qui arrivait sur lui à toute vapeur. D'un vigoureux coup de fouet, il fit faire un bond à son cheval, mais pas assez long pour éviter tout choc : la machine tamponna l'arrière de la charrette et l'a précipitée au pied du talus, où elle a été brisée.

M. Houlard, renversé sous la charrette, a été relevé presque sans connaissance, ayant de nombreuses contusions sur tout le corps, la jambe gauche et le genou dans un très-triste état.

M. Coissin, qui conduisait l'attelage, a été atteint à la poitrine par l'un des brancards et a plusieurs côtes enfoncées.

Les accidents de cette nature se renouvelent trop souvent sur le tronçon de Saumur à Montreuil pour que l'autorité reste inactive. Ici encore des témoins prétendent avoir entendu aucun sifflet; ce serait une infraction aux règlements imposés aux mécaniciens.

Quelques secondes de plus, la charrette obstruait complètement la voie, et le choc sur cet obstacle eût déterminé un accident pouvant entraîner la mort de nombreux voyageurs.

Serait-il vrai, ainsi qu'on nous l'affirme, qu'un employé du chemin de fer de l'Etat, en présence des deux victimes en proie à de vives souffrances, se fût écrié : « Vous dormiez donc ! » Ce serait d'une inconvenance inqualifiable. Ce même employé n'aurait pas même daigné prendre le nom des blessés afin de faire prévenir la famille qui n'a eu connaissance de l'accident que trois heures après et par des étrangers.

Dans sa séance de vendredi, le Conseil général de Maine-et-Loire a procédé à l'élection des cinq membres de la commission départementale.

Ont été élus : MM. Bilbille, 20 voix; Richou, 22; Grignon, 22; Arnous-Rivière, 22; Général de Rochebouët, 22.

Le ministre de la guerre a décidé d'envoyer une mission militaire pour suivre les grandes manœuvres qui vont avoir lieu en Serbie. Cette mission sera commandée par le général de cavalerie L'Hôte, qui partira pour Belgrade à la fin du mois.

Nous avons relaté dernièrement l'accident dont M. le général de Galliffet a été victime en sauvant au péril de sa vie une femme et un enfant qui allaient être écrasés par une locomotive.

Cet accident qu'on avait cru d'abord sans gravité a forcé le général à porter pendant plus de vingt jours le bras en écharpe.

Il dit lui-même en plaisantant qu'à quel que chose malheur est bon, car il a été obligé d'apprendre à écrire de la main gauche.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'aujourd'hui l'honorable général va beaucoup mieux. Jeudi prochain, il doit se rendre à Paris pour présider le Comité de cavalerie.

le 5 septembre il partira pour diriger les manœuvres de division du 12^e corps d'armée.

SAINTE-GEORGES-CHATELAIN. — On écrit à la *Petite France* :

« Le 19 août, la gendarmerie de Doué fut prévenue par lettre de M. le maire de Sainte-Georges-Châtelain qu'une tentative de meurtre venait d'être commise par un père sur son fils.

Voici les faits qui ont été consignés au procès-verbal :

« Le nommé H..., âgé de 50 ans, propriétaire à Sainte-Georges, est marié avec une femme idiote qui lui a donné trois enfants également idiots.

« Depuis 48 ans, il vit en concubinage avec la femme D... (Marie), aujourd'hui âgée de 43 ans, sa domestique, dont il a cinq autres enfants.

« Les malheureux idiots sont continuellement en butte aux mauvais traitements de leur père, homme brutal et grossier. L'aîné surtout, un jeune homme de 17 ans, a souffert de sévices graves.

« Dimanche dernier, son père a voulu le noyer en le précipitant dans le Layon. Plusieurs témoins affirment avoir vu H... frapper sa victime avec une perche pour l'empêcher de sortir de l'eau. Le pauvre crétin parvint cependant à se retirer, et son père, voyant son crime découvert, raconta qu'il était tombé à l'eau par accident.

« Le procureur de la République a ordonné l'arrestation de ce père dénaturé, qui a déjà subi plusieurs condamnations. »

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant les mois de mai et juin 1884.

Versements reçus de 140,061 déposants, dont 32,062 nouveaux. 15.310.264 22
Remboursements à 33,158 déposants, dont 8,599 pour solde. 8.671.628 06
Excédent des versements. 6.638.636 16

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Opérations effectuées dans le département de Maine-et-Loire pendant le mois de juillet 1884.

Versements reçus de 885 déposants, dont 347 nouveaux. 120.169 46
Remboursements à 171 déposants, dont 43 pour solde. 52.506 39
Excédent des versements. 67.663 07

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du département de Maine-et-Loire,
Joxé.

FÊTE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes présente au public que l'assemblée d'été de la Saint-Louis aura lieu le dimanche 31 août. Il y aura différents jeux, mâts de cocagne, etc.

Le soir : illumination, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.
Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

THOUARS.

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées à des militaires qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de juillet dernier.

Parmi ceux qui ont obtenu des mentions honorables, nous remarquons MM. Guérin (Mlle-François), caporal au 125^e de ligne ; Anade (Pierre), soldat au 125^e de ligne. — A Thouars, le 28 juin 1884 ; ont plongé à plusieurs reprises pour sauver un de leurs camarades qui se noyait dans le Thouet.

TOURS.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Vendredi, au cours d'un procès en diffamation, un avocat de Tours appelait un procès que l'*Indépendant* eut à 1,000 fr. d'amende.

Rappelant ce souvenir, l'avocat s'est écrié : « La condamnation était juste ! »

« Or, savez-vous, lecteurs, qui défendait l'*Indépendant* lorsqu'il fut condamné ? L'avocat lui-même qui, pour les besoins de sa cause, approuvait vendredi notre

ancienne condamnation que son talent fut alors impuissant à éviter.

« N'est-ce pas charmant ? »

Le sieur Petit, employé au chemin de fer d'Orléans, demeurant rue Giraudeau, 43, à Tours, a été pris vendredi, vers trois heures, à la gare d'Orléans, de violentes coliques et est mort une demi-heure après à son domicile où il avait été transporté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURS.

Il y avait grande affluence, vendredi, à la police correctionnelle, pour entendre les débats du procès intenté à la *Petite France* par les Frères de Redon. La salle était bondée d'un public vraiment bien courageux qui n'était effrayé ni par la chaleur ni par la longueur et la monotonie des affaires venant au début de la séance.

A 4 heures arrivait l'affaire de la *Petite France*. Malheureusement la loi nous interdit d'en publier les débats.

Ce que nous pouvons seulement dire, c'est que maintenant la lumière est faite en tout ceci. On voit ce que valent les calomnies de nos adversaires, sur quoi ils les basent, à quels mesquins procédés de polémique ils en sont réduits pour combattre des institutions dont les succès toujours croissants excitent leur jalousie.

M^e de Vauplane a soutenu la cause des Frères. M^e Oudin défendait la *Petite France*. L'affaire a été mise en délibéré et le jugement remis à huitaine.

A la même audience, a été appelée l'affaire de la *Lanterne*, citée également à la requête des Frères de Redon. La *Lanterne* avait reproduit l'article de la *Petite France*. Elle fait défaut.

Le Tribunal a renvoyé à huitaine son jugement dans ce second procès.

POITIERS.

On lit dans le *Journal de l'Ouest* :

« Les républicains du Conseil général se sont enfin aperçus des souffrances de l'agriculture, qu'ils n'ont pas obstinément chaque fois que les conseillers généraux conservateurs appelaient sur ce grave sujet l'attention du gouvernement.

« Mieux vaut tard que jamais !
« Le Conseil général de la Vienne a donc émis le vœu que des mesures défensives soient prises pour protéger l'agriculture française contre les produits étrangers, et que le montant des taxes établies soit consacré à diminuer les impôts, entre autres les prestations départementales.

« Nous craignons fort que ce vœu ne se réalise pas et n'obtienne aucune sanction à la Chambre des députés.

« Les opportunistes se moquent un peu de l'agriculture.

« D'autre part, le meilleur, le seul moyen de soulager les souffrances de l'agriculture serait de diminuer les impôts qui l'écrasent.

« Jamais les opportunistes ne voteront des diminutions d'impôts.

« La raison ?

« La raison ! c'est que les impôts leur profitent. »

NANTES.

Le tribunal civil de Nantes est saisi d'une trentaine de demandes de conversion de séparation de corps en divorce.

Dix de ces demandes sont venues vendredi devant la première chambre du tribunal jugeant à huis clos.

Les jugements seront rendus publiquement à une des séances de cette semaine.

CONSEILS ET RECETTES.

TACHES DE VIN SUR LA NAPPE.

Très-souvent, au cours d'un repas, quand du vin se répand sur la nappe, on voit des convives se hâter de couvrir la tache avec le contenu de la salière. Pourquoi cela ? Nous l'apprenons par la réponse à une question posée dans le concours du *Musée des Familles*, essentiellement composée de sujets instructifs.

On répand du sel (ou chlorure de sodium) sur les taches de vin, parce que le chlore, l'un des éléments du sel, a la propriété de détruire les couleurs végétales. Quand on

met du sel sur l'endroit souillé, et qu'on le recouvre d'une couche d'eau, le chlorure de sodium se décompose, le chlore se dégage et la décoloration a lieu. C'est à cette propriété décolorante que le chlorure doit d'être employé dans certaines industries, particulièrement dans le blanchiment des toiles.

MOYEN D'ENLEVER LES TACHES DE GRAISSE SUR LES PLANCHERS

Il faut se procurer chez un tanneur une certaine quantité de tan frais que l'on humecte légèrement avec un peu d'eau chaude avant de s'en servir ; puis on frotte énergiquement les taches d'huile ou de graisse qui se trouvent sur les parquets.

Il est certaines taches qui exigent que l'opération soit renouvelée plusieurs fois. Si le plancher est ciré, il suffira de passer la brosse dès que la place sera sèche ; dans le cas contraire, on se borne à laver légèrement l'endroit ou le tan a passé. On peut également employer le tan pour remettre à neuf un plancher tout entier qui serait complètement sale ou d'une teinte très-foncée.

La personne qui frotte avec le tan doit prendre quelques précautions, afin d'éviter que le peu d'acide qu'il contient n'exerce une influence désagréable sur la peau de la main. Cette influence ne peut, du reste, être dangereuse, mais elle causerait une légère cuisson.

Ce n'est pas inutilement qu'on recommande le charbon comme le meilleur des dentifrices.

Le charbon de bois léger comme le charbon de peuplier est un excellent désinfectant qui guérit les ulcérations du gosier, de la langue et atténue la fétidité de l'haleine.

De plus, il ne fatigue pas l'émail des dents comme diverses poudres minérales dont l'action est toute mécanique.

Les pâles couleurs, affection si répandue chez les jeunes filles au moment de leur formation, sont combattues efficacement par l'emploi régulier du FER BRAVAIS.

Si tous les maris avaient les mêmes soins pour leur compagne, le Divorce voté n'aurait pas de bien graves conséquences. — « Depuis longtemps ma femme était atteinte de constipation, aucun remède ne la soulageait. Sur mes conseils, elle a fait usage de vos Pilules Suisses, et elle en a éprouvé beaucoup de bien ; elle en est tellement satisfaite que je vous prie de m'en adresser encore une boîte à 1 fr. 50. Je vous autorise, en outre, à publier ma lettre. »
A. HERTZOG, Pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LE JOURNAL LE MATIN FRANÇAIS

Le plus grand succès de presse de l'année
PUBLIÉ EN FEUILLETON

LA BELLE GEOLIERE

PAR FORTUNE DU BOISGOBEY

A partir de son numéro portant la date de **Mardi 19 Août**

Prix du Numéro : 10 c., Paris et Dép^{ts}
Abonnements : 10 fr. par trimestre.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.
Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n^o 148.

TEXTE. — A propos des concours du Conservatoire, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Bouttarel. — La musique et les théâtres de Paris, en 1790, par Ed. Grégoir. — M^{lle} Cécile Ritter, par A. B. — La *Muse britannique*, par L. Melbourne. — Trop de prétentions. — Les deux Roses, par Frédéric Soulié. — Béranger à l'Académie. — Berlioz pêcheur. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Échos de Bretagne (1^{re} suite), par

Camille Danizet. Ce morceau, dont on trouvera les 2^e et 3^e parties dans les N^{os} 150 et 151, est entièrement écrit sans dièses ni bémols. Il a obtenu le 2^e prix au concours de la *Musique populaire*. J'avais égaré mon fuseau, ariette du Déserteur de Monsigny. — *Souvenirs d'Espagne*, varsoviana de Avelino Valenti.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{lle} Ritter.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 43, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 178. Fin de la comédie. Les voyages de M. Grévy. Villégiature. Réaction. La guerre avec la Chine. La maison de Grévy. Les tyranneaux. Celles qui meurent. Comme ils se traitent ! Un incendie au Tréport. Le concours des enfants gras (poésie). Compte rendu de député en vacances (poésie).

UNE BONNE RÉOLUTION. — L'administration de la *Lanterne d'Arlequin*, dans le but de rendre sa publication accessible à tout le monde, vient de décider qu'à partir du 4^e juillet, le prix de l'abonnement est fixé à 6 fr. pour tout le monde ; nos abonnés continueront à la recevoir au prix de 5 fr., en envoyant à la direction à Tours, rue Richelieu, 43, avec le prix de leur abonnement de faveur, la bande du journal.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires
Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

Marché de Saumur du 23 Août

Blé semence (Ph.)	16 40	Huile de noix.	50 130 —
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	16 —	Graine trèfle	50 —
Froment (Ph.) 77	—	lin.	70 —
Halle, moy ⁿ 77	16 20	luzerne	50 —
Seigle.	10 50	Foin (dr. c.)	780 65 —
Orge	11 —	Luzerne	780 57460
Avoine h. bar. 50	8 75	Paille —	780 45450
Fèves.	12 —	Amandes. . .	50 —
Pois blancs . . .	80 35	Cire jaune. .	50 190 —
— rouges	80 28	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza	65 —	— qualité (52 k. 500)	—
Chevevis	50 18	2 ^e —	—
Farine, culas. 157	46 —	3 ^e —	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à »
Id., 1883, 2 ^e id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{re} id.	100 à »
Id., 1883, 2 ^e id.	85 à »
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{re} id.	100 à »
Id., 1883, 2 ^e id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{re} id.	90 à »
Id., 1883, 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1883.	60 à 65
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzaux et environs, 1883	140 à »
Id., 1883	» à »
Champigny, 1883	1 ^{re} qualité 200 à »
Id., 1883.	2 ^e id. 170 à »
Id., 1883.	1 ^{re} id. » à »
Id., 1883.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1883	120 à »
Varrains, 1883	» à »
Bourgueil, 1883	1 ^{re} qualité 150 à »
Id., 1883	2 ^e id. 100 à »
Id., 1883	1 ^{re} id. » à »
Id., 1883	2 ^e id. » à »
Restigné 1883	140 à »
Id., 1883	135 à »
Chinon, 1883	1 ^{re} id. 130 à »
Id., 1883	2 ^e id. » à »
Id., 1883	1 ^{re} id. » à »
Id., 1883	2 ^e id. » à »

En temps d'épidémie ou de chaleur, faire usage du goudron Guyot.

Le *GOUDRON GUYOT* est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot raffraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Si l'on veut avoir le véritable *Goudron Guyot*, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE CLÉE, JULES.

Les créanciers de la faillite du sieur Clée, Jules, négociant à Doué-la-Fontaine, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 12 septembre 1884, à 9 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Au cas où les créanciers convoqués par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffe du Tribunal leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

(619) Le Greffier, GAUTIER.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.
BEAU ET VASTE

MAGASIN
Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE

TROIS CHIENS COUCHANTS
Et un CHIEN courant.

S'adresser à M. Rousse, à Souzay.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Rouennerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V^e NORMANDINE, au même lieu. (536)

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'ételant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CUVE

Pouvant contenir trois barriques et servir de pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHIEN DE CHASSE ÉPAGNEUL

Bien dressé.

S'adresser à M. BESNARD, Louis, à Courchamps. (620)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AVIS

ON DEMANDE, pour les Lits Militaires, un **bon ouvrier** et une **bonne ouvrière**. (616)

M. BEAUFILS-ARDOUIN prévient le public qu'il interdit la chasse sur ses propriétés, communes de Varennes-sous-Montsoreau, Villebernier et Russé. (621)

DEUX JEUNES GENS demandent **une place**.

S'adresser Grand'Rue, 65, Saumur.

CAISSIÈRE M. LEDAIN, rue d'Orléans, demande une **caissière-comptable**.

M^{me} LEROUX, **blanchisseuse**, rue de la Monnaie, 15, près la place St-Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, DEMANDENT :

Une **apprentie** pour les Modes, Et un **garçon de magasin** sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

REPRÉSENTATION SÉRIEUSE. — **Affaire sûre**. 15 fr. par jour; en voyageant 30 fr. Articles nouveaux. — S'adresser Agence des Inventeurs, 59, rue Traversière, Paris.

ON DEMANDE un associé, pour une boucherie aux environs de Saumur. — Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

VASSEUR FILS, quincaillier, rue étant dépositaire de la **nouvelle Charrue-Vigneronne**, fait des personnes qui désiraient connaître le mécanisme de cet instrument.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un **petit clerc**. Saumur, imprimerie P. GODET.

PRIX

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

M. DOVALLE

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses **PRESSOIRS** à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2° Suppression des goupions qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goupions et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omni. matin.	Omni. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni. soir.	Mixte soir.	Mixte Direct.	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.									
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)									
9	13	matin, omnibus-miste.									
1	25	soir, —									
3	32	express.									
7	15	omnibus.									
10	36	(s'arrête à Angers).									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omni. matin.	Omni. soir.	Mixte soir.	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.									
8	21	omnibus.									
9	37	express.									
12	48	soir, omnibus-miste.									
4	44	soir, omnibus-miste.									
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)									
10	24	express-poste.									
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.											
Saumur. (départ)		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)				
Chacé-Varrains		6 15	7 32	1 24	4 03	8 0	6 49	9 45	1 52	3 04	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg		6 23	7 39	1 32	4 19	8 08	7 04	10 10	2 08	5 20	
Montreuil-Bellay. (arrivée)		6 39	7 52	1 46	4 37	8 24	7 12	10 26	2 16	5 28	
Saumur. (arrivée)		7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	7 23	10 39	2 28	5 40	
SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY		MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omni. matin.	Omni. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni. soir.	Mixte soir.	Mixte Direct.	
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.									
8	21	omnibus.									
9	37	express.									
12	48	soir, omnibus-miste.									
4	44	soir, omnibus-miste.									
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)									
10	24	express-poste.									
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.											
Saumur. (départ)		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Poitiers - MONTREUIL allant à Angers.				
Montreuil-Bellay		6 33	7 53	2 2	4 50	8 41	Omni. matin.	Omni. soir.	Mixte soir.	Omni. soir.	
Lernay		7 02	8 22	2 11	5 4	8 51	5 50	12 50	6 10	7 08	
Brion-s-Thouet		7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 28	1 28	7 56	8 54	
Thouars (arrivée)		7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	6 55	1 57	9 18	10 28	
Thouars (départ)		5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	7 50	1 50	3 10	4 30	
Brion-s-Thouet		5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	8 30	2 10	3 30	4 50	
Lernay		6 07	9 19	1 27	4 37	8 06	8 34	2 18	3 38	4 58	
Montreuil-Bellay		6 49	9 43	1 53	5 04	8 30	9 27	2 26	3 46	5 06	
Saumur (arrivée)		7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	9 57	2 34	3 54	5 14	
Poitiers		10 32	4 56	12 1			10 32	4 56	12 1		